

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 5 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : SSAH1830747A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D.4381-3 ;  
Vu l'arrêté du 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 17 novembre 2015 susvisé est ainsi modifié :

1° Au VI, M. Philippe LAURENT, Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues, est nommé 2<sup>e</sup> suppléant en remplacement de M. Jean-Louis BONNAFE, Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues (2<sup>e</sup> suppléant).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 novembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'exercice, de la déontologie,  
et du développement professionnel continu (RH2),*

GUY BOUDET